

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Objet : Achat matériels et outils

Le présent dossier comprend 13 pages et est constitué de 3 parties et de 4 annexes :

- Partie 1 : Conditions de l'appel d'offres
- Partie 2 : Conditions du marché
- Partie 3 : Instructions aux soumissionnaires
- Annexe 1 : Lettre de soumission
- Annexe 2 : Formulaire de renseignements administratifs
- Annexe 3 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Veuillez vérifier que toutes ces parties sont présentes dans le dossier que vous consultez

Champ d'application de l'appel d'offres

Revalorisation du jardin créole sous le leadership des jeunes et des femmes dans le Sud,

Haïtí (Jaden Kreyol/Profisud)

Adresse de réception des offres

27, Rue Mangones, Berthé, Petion-ville, Haïti

Date limite de réception des offres :

10 février 2022

1. Conditions de l'appel d'offres

1.1. Préambule

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) a pour but d'agir pour le développement rural en appui aux agricultures paysannes dans des régions défavorisées et de contribuer à des actions de plaidoyer au Nord et au Sud en faveur de ces agricultures.

Avec l'aide financière de l'Affaire mondiale Canada et de l'Ambassade suisse, AVSF est en charge d'un projet de Revalorisation du jardin créole sous le leadership des jeunes et des femmes dans le Sud d'Haïti (JADEN KREYOL/PROFISUD)

La subvention octroyée à AVSF ne permet à aucune autre partie d'en tirer des droits et des réclamations. En aucun cas ou pour aucune raison de quelque nature que ce soit, les bailleurs indiqués ci-dessus ne répondront à une demande d'indemnité ou de paiement direct soumis par les contractants d'AVSF.

1.2. Candidats

Peut participer à cet appel d'offres toute personne morale installée en Haïti ou à l'étranger et dont les qualifications et l'expérience requises lui permettent de répondre aux exigences qu'impose le présent dossier. Il appartiendra aux soumissionnaires d'apporter la preuve de leurs qualifications et expériences pour ce type de marché.

Il est entendu que la participation à la présente consultation implique l'acceptation des clauses contenues dans le présent dossier.

Sont exclus de la participation et de l'attribution de marché les candidats :

- en faillite, en liquidation, en règlement judiciaire, en cessation d'activité ou dans toute situation analogue selon la législation et la règlementation nationales,
- sous condamnation prononcée par un jugement ayant autorité pour tout délit affectant leur moralité professionnelle,
- ayant commis une faute professionnelle grave,
- n'ayant pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou fiscales en vigueur dans son pays ou dans celui où le marché doit s'exécuter,
- ayant fait l'objet d'un jugement pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale,
- ayant fait l'objet d'une sanction administrative,

- se trouvant en situation de conflit d'intérêts pour le présent marché,
- ayant fourni de fausses déclarations ou n'ayant pas fourni les renseignements nécessaires pour le présent marché.

Les candidats doivent attester qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations.

1.3. Déroulement de l'appel d'offres

• Remise des offres

Les soumissionnaires doivent respecter la date indiquée en page 2 (« Date limite de réception des offres »). Toute offre reçue après sera rejetée.

• Modification de l'appel d'offres

AVSF peut, à tout moment avant la date limite de remise des offres, pour des raisons qui lui sont propres ou suite à des demandes d'éclaircissement de la part des candidats, modifier le dossier de l'appel. Cette modification sera notifiée par écrit à tous les soumissionnaires et sur les supports utilisés pour diffuser l'appel et s'imposera à tous les candidats. Afin de permettre aux candidats de prendre en compte ces changements, la date de remise des offres pourra être retardée..

Demande de clarification

AVSF peut demander des clarifications aux soumissionnaires après l'ouverture des offres. Cette demande ne peut en aucun cas modifier une offre.

• Contact avec AVSF après l'ouverture des offres

Tout contact entre les soumissionnaires et AVSF est interdit après l'ouverture des offres ainsi que toute tentative des candidats pour influencer le choix. Une telle tentative entraînerait l'exclusion de leur candidature.

• Evaluation des offres

La procédure d'évaluation des offres sera la suivante :

- a) Examen de la conformité de la proposition par rapport aux conditions prévues dans le présent dossier. Les offres jugées non conformes à l'issue de cet examen seront écartées ;
- b) Evaluation de la qualité technique de la soumission, sur la base des critères décrits ci-dessous ;
- c) Notation et classement des soumissions évaluées conformément aux critères décrits ci-dessous ;
- e) Comparaison et classement des offres selon les notes attribuées ;
- f) Attribution du contrat sous réserve que le montant de l'offre rentre dans les disponibilités financières prévues par AVSF.

• Critères d'évaluation des offres techniques

Les critères suivants seront évalués selon le nombre maximal de points indiqués :

a) Compétence de la firme, dans la vente de matériels agricoles de qualité 30 points

Disponibilité des matériels

15 points

• Qualité des matériels (durabilité)

20 points

• Délai de livraison des matériels

20 points

• Garantis et service après-vente (disponibilité pièces de rechange, formation sur l'utilisation) 15 points

Attribution du Marché

Meilleur qualité/prix

AVSF se réserve le droit de n'accepter aucune offre ou d'annuler la procédure de consultation, sans être tenue de fournir les raisons de cette décision.

Notification du résultat

Avant l'expiration du délai de validité des offres, AVSF notifiera au soumissionnaire choisi, par écrit, que son offre a été acceptée, lui demandera de confirmer son acceptation dans un délai de 5 jours et lui enverra un projet de contrat sur la base du modèle annexé au présent dossier.

AVSF notifiera alors aux autres candidats que leur offre n'a pas été retenue.

2. Conditions du marché

2.1. Spécificité des produits

L'objectif de l'appel est d'acquérir au profit des producteurs bénéficiaires des matériels et outils performants et durables pour la mise en place et la maintenance des parcelles de cacao. Ces matériels et outils doivent répondre aux standards techniques indiqués dans le tableau suivant :

#	Matériels/Outils	Unité	Spécificités	Quantité
1	Tronçonneuse a perche (longue)			6.00
2	Tronçonneuse courte 18"		18"	12.00
3	Tronçonneuse courte 24"		24"	4.00
4	Tronçonneuse courte 20"		20"	6.00
5	Chaine pour tronçonneuse 18"		18"	20.00
6	Chaine pour tronçonneuse 20"		20"	20.00
7	Lime tronçonneuse 18"		18"	10.00
8	Lime tronçonneuse 20"		20"	10.00
9	Lime tronçonneuse 24"		24"	10.00
10	Lime tronçonneuse a perche 10"		10"	10.00
11	Petits sécateurs		Ciseaux de branche	200.00
12	Grands sécateurs		l'élagage sécateur a main	200.00
13	Kit de greffage (Tape, Couteau ou greffoir, pince, autres pinces et menotte)	Kit		40.00
14	Escabeau télescopique		pieds antidérapants, 5m	3.00
15	Bottes	paires	Numéro 9,10 et 11	20.00
16	Gants agricoles	paires	En dyneema/Fibre	40.00
17	Salopette de travail		Manche longue	10.00
18	Casque de protection		En plastique	10.00
19	Lunette de protection	paires	Transparent et en plastique	40.00

2.2. Livraison

<u>Délais</u>: Le fournisseur proposera un calendrier de livraison des matériels et outils

Lieu de livraison : 27, Rue Mangones, Berthé, Petion-ville, Haïti

2.3. Langue

Les offres devront être rédigées dans la langue du pays d'installation du fournisseur y compris les annexes et autres documents complétés par le soumissionnaire.

2.4. Devise

L'offre sera exprimée en dollars Américains, toute taxe comprise. Toute offre dans une autre devise sera rejetée.

2.5. Garanties

Le fournisseur indique dans son offre le délai de garantie et les dommages couverts.

3. Instructions aux soumissionnaires

3.1. Remise des offres :

Deux possibilités de remise des offres :

• Les dossiers d'offres doivent être soumis par voie électronique format PDF à l'adresse suivante : r,derius@avsf.org

3.2. Contenu de l'offre

• Offre technique

Le soumissionnaire complète et fournit la lettre de soumission annexée au présent appel.

L'offre technique est composée de deux parties :

✓ Administrative :

Le soumissionnaire fournit des **renseignements sur son entreprise** à travers le formulaire annexé. Il est libre de fournir les preuves et autres documents qu'il souhaite porter à la connaissance d'AVSF justifiant sa qualification et son expérience dans la fourniture de marchés identiques à celui concerné par le présent appel d'offres. Il attestera également, par tout moyen approprié qu'il n'est pas dans une des situations d'exclusion énumérées en §1.2 « Candidats ». Le soumissionnaire fournira ses documents légaux de reconnaissance du pays d'installation de son siège.

Le soumissionnaire remettra la **déclaration d'intégrité**, **d'éligibilité et d'éthique** complétée et signée selon le modèle annexé.

✓ Offre technique

Le soumissionnaire indiquera la description des produits proposés conformément aux termes de référence en annexe de l'appel d'offres.

• Offre financière

Le soumissionnaire propose son offre financière. Il indique également la durée de validité de son offre et les conditions de paiement,

Annexes

- Annexe 1 : Lettre de soumission
- Annexe 2 : Formulaire de renseignements administratifs
- Annexe3 : Cadre de décomposition des Prix
- Annexe 4 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Annexe 1 : Lettre de soumission

Objet de l'offre :
Je soussigné
Je m'engage à maintenir le montant de mon offre pendant un délai de <mark>indiquer le nombre de jours en lettres</mark> jours (<mark>indiquer le nombre de jours en chiffres</mark>) à compter de la date limite de remise des offres.
Fait à le
Le soumissionnaire
Signature et tampon de la société

Annexe 2 : Formulaire de renseignements administratifs

Nom de l'entreprise :	
Adresse:	Adresse administrative :
Pays:	
Téléphone :	Fax:
Email:	Adresse site Web :
Société mère (Nom légal comple	t):
Filiales, Associés :	
Type d'entreprise : (forme légale	?)
Nature de l'activité : Fabricant Distribut	teur exclusif Négociant Autre (préciser)
Année de création :	Numéro d'enregistrement(à adapter selon le pays):
Chiffres d'affaires des trois derr	nières années :
	Année: (indiquer CA et devise) Année: (indiquer CA et devise)
Veuillez lister toute procédure judi impliquée :	iciaire ou contentieux en cours dans laquelle votre entreprise serait
Veuillez lister toute organisation membre :	n professionnelle ou internationale dont votre entreprise serait
	(nom et prénom), certifie que les informations fournies dans ce les et, dans le cas de changement, que les détails seront transmis au
Date :	Signature et tampon:

Annexe 3: Cadre de décomposition des prix

Quantité	Prix unitaire	Références fournisseu
Quantité	Prix unitaire	Références fournisseu
	USD	TTC
		USD

Annexe 4 : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'éthique

Appel d'offre achat Matériels et outils « Marché »

A: AVSF Haïti, le « Maître d'Ouvrage »

- 1. Nous reconnaissons et acceptons que l'AMC, l'AFD, le MARND et l'Ambassade Suisse ne financent les projets du Maître d'Ouvrage qu'à leurs propres conditions qui sont déterminées par la convention de financement qui les lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre ces bailleurs de fonds et notre entreprise, notre groupement et nos soustraitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
- 2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché¹;
 - 2.3) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et la banque mondiale, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations sociales ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution d'un marché financé par l'AMC, l'AFD, le MARNDR ou l'Ambassade Suisse,
 - 2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr²;

¹ Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché.

²Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent marché.

- 2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
- 3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
 - 3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AMC, l'AFD, le MARNDR ou de l'Ambassade Suisse, et résolu à leurs satisfactions ;
 - 3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AMC, l'AFD, le MARNDR, ou l'Ambassade Suisse, et résolu à leurs satisfactions;
 - 3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage;
 - 3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - 3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
 - avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré;
 - être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
- 4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
- 5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AMC, l'AFD, le MARNDR et l'Ambassade Suisse, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
- 6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou

accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

- 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
- 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
- 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.
- 6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à réaliser le présent marché en respectant les normes d'éthique minimales consistant à éviter le travail des enfants et à respecter les droits sociaux fondamentaux et la dignité des conditions de travail sur la base des normes internationales du travail, à éviter toute relation avec un conflit, toute implication dans la fourniture ou le transport d'armes illicites et/ou de mines terrestres et dans l'exploitation contraire à l'éthique de ressources naturelles notamment des biens sensibles comme les matériaux et les pierres précieux et les terres rares.
- 7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AMC, l'AFD, le MARNDR ou l'Ambassade Suisse, à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AMC, l'AFD, le MARNDR ou l'Ambassade Suisse.

Nom	En tant que	
Signature		

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de ³ _	
En date du	

³ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.